Termes de référence pour le recrutement d'une expertise pour l'évaluation finale du programme Appui aux composantes légale et prévôtale de la Force conjointe pour un meilleur fonctionnement de la Justice militaire dans les pays du G5 Sahel (ACLEP-G5)

1 INFORMATION GENERALES

Intitulé de la mission	Evaluation finale du programme Appui aux composantes légale et prévôtale de la Force conjointe pour un meilleur fonctionnement de la Justice militaire dans les pays du G5 Sahel
Bénéficiaire(s)	Gendarmerie nationale, Etat-major général des armées, Force Conjointe du G5 Sahel et ses unités prévôtales, acteurs de la chaîne pénale de lutte contre le terrorisme, acteurs de la justice militaire et institutions politiques du G5 Sahel (Département Sécurité et Défense du Secrétariat Exécutif, Comités Nationaux de Coordination) du Tchad et de la Mauritanie
Pays	Pays membres du G5 Sahel (Mauritanie, Burkina Faso[1], Niger[1], Tchad)

2 CONTEXTE

2.1 Contexte général

En février 2014, les États sahéliens fondent le G5 Sahel sur deux piliers principaux, la sécurité et le développement. Afin de répondre à l'insécurité liée à la présence de groupes terroristes, la criminalité transfrontalière et le banditisme armé, et à la lumière de l'aggravation de la détérioration de la situation dans la région, notamment dans le centre du Mali et dans les zones nord du Burkina Faso, les Chefs d'État des pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) ont décidé le 7 février 2017 de créer **la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S)**. L'objectif de cette initiative est de mutualiser les efforts des États du G5 Sahel dans la lutte contre les menaces sécuritaires communes, en vue d'assurer un environnement favorable au développement socio-économique de la région.

Dans son paragraphe VII relatif aux objectifs spécifiques de la FC-G5S, le CONOPS Stratégique de la Force conjointe dispose que « **la Force conjointe disposera de compétences prévôtales en matière de Police judiciaire et de Renseignement pour appuyer l'action militaire** ».

2.2 Présentation du projet

La FC-G5S a bénéficié à ce jour de différents appuis au profit de sa Composante Militaire et de sa Composante Police, notamment par les financements de l'Union européenne. Dans la continuité de ces appuis, la mise en œuvre du nouveau « Programme d'appui aux composantes légale et prévôtale de la Force conjointe pour un meilleur fonctionnement de la Justice militaire dans les pays du G5 Sahel » a été confiée à Expertise France, avec pour objectif de contribuer à renforcer la lutte contre l'impunité et les capacités de judiciarisation de la Force conjointe du G5 Sahel afin de lutter contre les groupes

[1] Jusqu'à son retrait du G5 Sahel fin 2023.

armés terroristes et les groupes criminels organisés dans le respect de l'Etat de droit, des droits humains et du droit international humanitaire.

Le programme, mis en œuvre à compter du 01 septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025 (52 mois) à travers les 4 pays membres du G5 Sahel (Mauritanie, Burkina Faso, Niger[1] et Tchad[1]) a pour résultats escomptés :

- R1 : Les capacités opérationnelles des unités prévôtales de la FC-G5S en termes d'équipements, infrastructures et de formations sont renforcées
- R2 : Les mécanismes de prévention et de renforcement de la conformité des actions de la FC-G5S aux cadres légaux nationaux et internationaux sont renforcés
- R3 : Les capacités des institutions du G5 Sahel à piloter, suivre et capitaliser sur les actions et les bonnes pratiques des composantes légale et prévôtale de la FC-G5S sont renforcées
- R4 : Le cadre légal, organisationnel et fonctionnel des prévôts et des conseillers juridiques des pays du G5 Sahel est renforcé et pérennisé.
- R5 : Les acteurs des chaînes pénales spécialisées en matière de justice militaire, de lutte contre le terrorisme et de criminalité organisée transnationale sont renforcés.

Pour ce faire, le programme, financé à hauteur de 10.000.000 EUR par l'Union Européenne, intervient auprès de la FC-G5S, et plus précisément encore auprès des prévôts et conseillers juridiques, par le biais des activités suivantes :

- des appuis en équipements et infrastructures ;
- l'organisation de formations, de formations pré-déploiement, et de formations de formateurs, et l'élaboration et révision de modules de formation ;
- l'organisation de séances de sensibilisation et de réflexion ;
- du conseil et de l'accompagnement ;
- la réalisation d'outils et de campagnes de communication et de sensibilisation ;
- l'organisation de missions et visites de suivi et de coordination ;
- l'organisation de différents formats de partages et d'échanges (ateliers, conférences, séminaires, visites d'études).

Les groupes cibles sont la Force conjointe du G5 Sahel et les autorités de justice, de sécurité et de défense des pays du G5 Sahel. Les bénéficiaires directs du projet sont la Gendarmerie nationale, l'Etat-major général des armées, la Force Conjointe du G5 Sahel et ses unités prévôtales, les acteurs de la chaîne pénale de lutte contre le terrorisme, les acteurs de la justice militaire et les institutions politiques du G5 Sahel (Département Sécurité et Défense du Secrétariat Exécutif, Comités Nationaux de Coordination). Enfin, les bénéficiaires finaux sont les populations résidant et circulant dans les zones ciblées.

En raison de l'évolution du contexte politique du G5 Sahel, le programme a fait l'objet de plusieurs réaménagements et s'est adapté à la nouvelle configuration suite au retrait du Mali, puis du Burkina Faso et Niger du G5 Sahel, poursuivant ses appuis au bénéfice des deux pays membres restants du G5 Sahel. La mise en œuvre a été perturbée par les différents événements politiques (élections, coups d'Etat, retraits de pays du G5 Sahel, etc.), et a ainsi subi un important retart, rattrapé grâce à l'accord d'une extension de sa durée jusqu'en fin 2025.

Le programme dispose d'un chargé de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage et d'un plan de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage, qui s'appuie d'une part sur une théorie du changement. Une évaluation intermédiaire a déjà été réalisée en début 2024, suivi d'une revue ROM réalisée par la Commission européenne en fin 2024.

3 OBJECTIFS ET ATTENTES GENERALES DE LA MISSION

Cette évaluation a pour principal objectif de fournir aux partenaires et bénéficiaires, à l'agence Expertise France (équipes terrain et siège) et à INTPA-FAP :

- une analyse globale et indépendante de la performance qu'ont eu les actions réalisées par le projet, en prêtant une attention particulière à ses résultats finaux, en comparaison avec les objectifs fixés ;
- des leçons apprises, des bonnes pratiques et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures dans ce secteur et au profit d'autres pays ou régions.

En particulier, cette évaluation servira à suivre l'évolution du projet en termes d'utilisation des ressources, de mise en œuvre des activités planifiées, de livraison des produits, de réalisation des résultats à tous les niveaux (produits, résultats) et de gestion des risques. Elle permettra de formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles, contribuant à la capitalisation et apprentissage pour d'éventuels futurs projets.

Le prestataire devra fournir les éléments de preuves expliquant les analyses, les liens de cause à effet et tenter d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès. Leur travail doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, et l'apprentissage.

3.1 Périmètre de l'évaluation

L'évaluation finale portera sur les éléments suivants :

***Période** : Depuis le 1er septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2025 ;*

***Composantes** : Formations, sensibilisations, cessions d'équipements et infrastructures, appui institutionnel et coordination ;*

***Pays** : Mauritanie et Tchad, ainsi que les activités menées jusqu'en fin 2023 au profit du Niger et Burkina Faso (basé exclusivement sur l'analyse des données collectées par le passé pour ces deux pays) ;*

Bénéficiaires : Les unités prévôtales la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S), les conseillers juridiques de la FC-G5S, les bataillons de la FC-G5S, les hiérarchies militaires nationales et régionales, le Département Défense et Sécurité du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, les comités nationaux de coordination des actions du G5 Sahel, les acteurs de la justice militaire et de la chaîne pénale anti-terroriste au Tchad et en Mauritanie.

4 CRITERES ET QUESTIONS EVALUATIVES

L'évaluation utilisera les critères définis par le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, efficience et viabilité. Des questions transversales sur le genre et les droits humains complèteront les questions posées sur les critères CAD. Une appréciation sur les éléments permettant de déceler des impacts éventuels pourra être apportée par le.s évaluateur.e.s. Les questions d'évaluation détaillées ci-dessous seront revues par le prestataire au moment de la phase de démarrage de l'évaluation, afin de proposer une version finale dans le rapport de démarrage validé par le comité de pilotage.

Critères d'évaluation	Questions évaluatives spécifiques
Pertinence	1. i) Les objectifs du Projet étaient-ils pertinents au regard des besoins exprimés par les administrations bénéficiaires et des problèmes diagnostiqués ? ii) les activités réalisées par le projet étaient-elles appropriés par rapport aux besoins des bénéficiaires ? 2. Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions juridiques et sécuritaires dans le pays ?
Cohérence / complémentarité	1. Les interventions et activités du projet ont-elles été cohérentes avec les autres interventions (Etats, bailleurs, autres partenaires, autres projets financés par l'UE, initiatives des bénéficiaires…) passées ou en cours ? 2. Existe-t-il une synergie entre les interventions du projet et celles des autres parties prenantes (Etats, autres partenaires, autres projets financés par l'UE, initiatives des bénéficiaires…) ou au contraire y-a-t-il des risques qu'elles s'annulent (produire des effets contradictoires) ? 3. Les objectifs, résultats attendus et activités du Projet étaient-ils clairement formulés et cohérents entre eux ?

Efficacité	1. Les capacités opérationnelles des unités prévôtales de la FC-G5S en termes d'équipements, infrastructures et de formations sont-elles renforcées ? 2. Les capacités opérationnelles des conseillers juridiques de la FC-G5S en termes d'organisation, équipements et formations sont-elles renforcées ? 3. Les capacités des institutions du G5 Sahel (le Département Défense et Sécurité du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel…) à piloter, suivre et capitaliser sur les actions et les bonnes pratiques des composantes légale et prévôtale de la FC-G5S sont-elles renforcées ? 4. Le cadre légal, organisationnel et fonctionnel des prévôts et des conseillers juridiques des pays du G5 Sahel est-il renforcé ? 5. La coordination et la collaboration entre les différents acteurs régionaux et nationaux qui concourent à la judiciarisation du théâtre des opérations de la FC-G5S sont-elles renforcées (chaînes pénales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière…) ?
Efficience	1. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ? 2. Les ressources financières ont-elles été dépensées tel que prévu par le budget ? 3. Les ressources matérielles et humaines engagées sur le projet ont-elles été suffisantes ?
Viabilité / durabilité	1. Existe-t-il des risques financiers, sociaux, économiques ou politiques voire sécuritaires pouvant menacer la durabilité des produits (biens et services) du projet ? 2. Dans quelle mesure (i) les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus ? (ii) les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ? 3. Dans quelle mesure les interventions du projet disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
Questions transversales	Dans quelle mesure les dimensions genre, communication, droits humains, DIH ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre et la stratégie du projet ?

L'évaluateur devra impérativement fournir un jugement de valeur sur chacune des questions d'évaluation soulevées par l'examen des critères. Dans le cadre de cette analyse, l'évaluateur s'assurera que les jugements formulés pour chacun des six critères d'évaluation permettent de recouvrer l'ensemble des étapes marquantes du cycle du projet.

5 DESCRIPTION DE LA MISSION

5.1 Déroulement

5.1.1 Phase de cadrage

Au cours de cette phase préparatoire, et suite à une réunion de cadrage avec l'équipe projet terrain comme siège, l'évaluateur doit :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte ;
- Identifier les parties prenantes du projet et engager un petit nombre d'entrevues préliminaires ;
- Reconstruire la logique d'intervention du projet en étudiant la théorie du changement et le cadre logique du projet afin de : (i) clarifier les objectifs de l'intervention et de les traduire en une hiérarchie de changements attendus et (ii) aider à juger la cohérence interne de l'intervention et III) identifier les hypothèses de départ (ou postulats, souvent implicites) qui ont guidé a priori le montage du projet, et d'en évaluer a posteriori le bien-fondé ;

- Approfondir le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite. Plus particulièrement, il s'agira : (i) de préciser les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés; (ii) d'établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement) ; (iii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes (documentation, entretiens, focus group, enquêtes, …).

A partir de ce travail méthodologique l'évaluateur proposera une **Note synthétique de cadrage de l'évaluation** (qui ne devra pas faire plus de 10 pages) après le démarrage de ses travaux. Ce cadrage fera l'objet d'un échange entre la cheffe de projet, le chargé SERA, et l'équipe d'appui sur le volet SERA du Département Paix, Stabilité, Sécurité lequel permettra de discuter avec le prestataire de la manière dont il entend structurer la démarche évaluative et d'en vérifier la faisabilité.

En cas de reconstitution de la logique d'intervention, il convient de s'assurer que les objectifs redéfinis par l'évaluateur sont bien partagés par le chargé de projet et l'équipe projet.

Cette phase préparatoire est clé et permettra de valider la méthodologie proposée par l'évaluateur.
Les acteurs incontournables à rencontrer au Tchad et en Mauritanie incluent :

- Les institutions du G5 Sahel (Secrétariat Exécutif, Comités nationaux de coordination, Collège de défense du G5 Sahel),
- Les représentants des forces de défense et de sécurité, ainsi que leurs ministères de tutelle,
- Les acteurs de justice militaire et de la chaîne pénale anti-terroriste,
- Les autres institutions étatiques concourant à la judiciarisation et la lutte contre l'impunité au niveau national (CNDH, commissariat aux droits de l'homme…)
- Les représentations et missions de l'Union Européenne engagées dans le suivi du projet,
- Les autres partenaires techniques et financiers intervenant sur les thématiques du projet (agences des Nations Unies, CICR, CIVIC, autres opérateurs…)

5.1.2 Phase documentaire

Dans un premier temps, l'évaluateur établira un récit précis et analytique du projet, dans une **note d'analyse descriptive** qui devra être partagée avec Expertise France impérativement avant le départ en mission. Cette note devra notamment comprendre :

- Une brève présentation du contexte et de son évolution ;
- Une description du projet (objectifs, contenu, intervenants, mode opératoire, etc.) ;
- Un résumé analytique du déroulement du projet depuis son identification jusqu'à la date de l'évaluation finale mettant ainsi en évidence les principaux évènements qui l'ont marqué, présentant l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant le cas échéant les réorientations survenues.

Cette présentation dans le rapport final ne devra pas dépasser 5 à 8 pages. Les compléments pourront figurer en annexe.

5.1.3 Phase de collecte

Une collecte de données primaires est prévue entre septembre et novembre 2025 à l'occasion de missions terrain de l'évaluateur sur les lieux d'intervention au Tchad et en Mauritanie. Elle inclura :

- L'utilisation de méthodes de collecte qualitatives et quantitatives proposées par l'évaluateur avec toutes les parties prenantes du projet, selon un échantillon proposé par l'évaluateur.
- Des visites terrain sur différents sites de mise en œuvre
- Des focus groupes
- Des entretiens
- Une revue documentaire
- Une réunion de restitution à chaud, sous forme de présentation, par l'évaluateur des résultats préliminaires suite à la phase de collecte.

5.1.4 Phase de restitution

Après avoir, de manière progressive, exposé ses observations, puis formulé ses constats et porté des jugements sur le projet à l'aune des questions évaluatives, l'évaluateur devra livrer ses conclusions générales de façon à porter une appréciation d'ensemble sur l'intervention évaluée. Ces conclusions doivent être hiérarchisées par ordre d'importance et classées par ordre de fiabilité.

L'évaluateur identifiera des leçons et/ou des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles. Ces dernières doivent être liées aux conclusions, regroupées et classées par ordre de priorité.

L'évaluateur devra formuler des conclusions et des recommandations spécifiques sur l'intégration du genre dans les opérations.

Les conclusions et recommandations seront restituées et discutées lors d'une réunion avant la finalisation du rapport final.

5.2 Livrables attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués à l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage. Ils devront être rédigés en français.

Livrables	# pages max.	Date de livraison
1. Note de cadrage	10	T0 + 10 jours
2. Note documentaire	5 à 8	T0 + 14 jours
3. Présentation préliminaire de la phase des résultats de la phase de collecte	30 slides	T0 + 30 jours
4. Rapport final provisoire	20	T0 + 30 jours
5. Rapport final de l'évaluation	40	T0 + 35 jours
6. Résumé exécutif selon le format demandé par EF	5	T0 + 35 jours
7. Intégration des amendements dans le rapport final		T0 + 40 jours
8. Annexes (plan d'analyse des données, questionnaires, etc.)	20	T0 + 40 jours

Ce calendrier est estimatif et une version définitive sera discutée et arrêtée durant la réunion de cadrage.

En outre, un support de présentation type diaporama pourra être demandé lors des réunions.

Un rapport final provisoire qui ne devra pas dépasser 40 pages hors annexes sera produit à l'issue des travaux de l'évaluateur ainsi qu'un support de présentation. Expertise France formulera ses remarques et observations à l'évaluateur dans les trois semaines suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours calendaires (5 jours de prestation) suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par l'évaluateur, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par l'évaluateur.

6 ORGANISATION DES TRAVAUX

6.1 Pilotage de l'évaluation et gouvernance du projet

L'évaluation est gérée par la cheffe de projet et le chargé SERA (avec l'aide de des chargés de liaison nationaux) et l'équipe d'appui sur le volet SERA du Département Paix, Stabilité, Sécurité.

Les fonctions principales des membres du comité de pilotage de l'évaluation sont :

- De faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes externes.
- De s'assurer que l'équipe d'évaluation a accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et puisse les consulter.
- De définir et valider les grandes questions d'évaluation.
- Assurer la co-construction des recommandations finales du rapport.

- De discuter et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation. Les commentaires de chaque membre du groupe de référence sont rassemblés par l'équipe projet, puis transmis à l'équipe d'évaluation.

6.2 Modalités de coordination

Il est demandé au prestataire d'associer étroitement Expertise France à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport provisoire.

En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d'analyse doit se faire dès la fin de la mission, avant la rédaction du rapport provisoire.

6.3 Calendrier

La durée totale de la mission est de huit (8) semaines calendaires à partir de la signature du contrat (entre septembre et novembre 2025). L'intervention se déroulera selon un chronogramme détaillé proposé par le prestataire qui prendra en compte les éventuelles contraintes liées à l'accès aux sources de données adéquates.

Ci-dessous un calendrier à titre indicatif :

Activités	***Lieu***	***Période***	***Durée (J)***
1. Phase de lancement et remise du rapport de cadrage	*domicile*		*10J*
2. Phase documentaire	*domicile*		*4J*
3. Mission terrain et restitutions à chaud des missions	*Nouakchott et N'Djamena*		*20J*
4. Analyses des données et préparation du rapport final provisoire	*domicile*		*6J*
5. Intégration des commentaires et soumission du rapport final	*domicile*		*3J*
6. Restitution finale auprès des parties prenantes	*domicile*		*2J*

L'équipe d'évaluation sélectionnée devra proposer dans son offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité et par membre de l'équipe d'évaluation, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de cadrage.

6.4 Deontologie de l'evaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les «Fiches Outils associées au guide pour le pilotage des évaluations de projets » du Groupe AFD Expertise France. Le prestataire doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le prestataire doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse d'Expertise France et de ses partenaires.

Le prestataire retenu s'engage à respecter la confidentialité des informations professionnelles qu'il recevra ou découvrira durant la mission.

6.5 Composition de l'equipe d'evaluation et competences requises

L'évaluation sera conduite par un prestataire qui devra justifier d'une bonne expérience en matière d'évaluation des projets/programmes, des stratégies ou des politiques sectorielles ou nationales, et d'une bonne expérience en communication et capitalisation des acquis

Le profil du chef d'équipe (spécialiste en évaluation) repondra aux critères suivantes :

- Avoir au moins un Master (bac+5) en sciences sociales, économie, planification, statistiques ou domaines similaires et pertinents ;

- Avoir 7 ans d'expérience minimum dans la conduite d'évaluations ou avoir réalisé au moins 5 évaluations finales des projets / programmes, des stratégies ou des politiques sectorielles ou nationales ;
- Une bonne connaissance technique dans les domaines thématiques liées à la bonne gouvernance, reforme du système sécuritaire ;
- Très bonne connaissance du contexte sahelien;
- Avoir une bonne compréhension et connaissance du G5 Sahel ;
- Des capacités prouvées en communication et capacité rédactionnelle en français et une connaissance pratique de l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, etc.) ;
- Maitrise de la langue française et une bonne connaissance de l'arabe local (ou le cas échéant accès à des interprètes locaux).
-

6.6 Dossier de candidature

Les prestataires intéressés sont priés de soumettre leur offre par voie électronique à l'adresse mail : stephanie-delgado.martin@expertisefrance.fr, copie ndjekorkeme.mbaihilamgue@expertisefrance.fr avant la date limite.

Les dossiers de candidature devront être constitués des pièces suivantes :

- Un dossier administratif :
  - Preuve d'enregistrement au registre de commerce,
  - Attestation récente de conformité aux obligations sociales (CNPS) et fiscales,
  - Formulaire de candidature (modèle joint) rempli et signé,
  - Déclaration sur l'honneur (modèle joint) remplie et signée,
  - Fiche d'identité d'un tiers (modèle joint) remplie et signée,
  - RIB.
- Une offre technique, contenant :
  - Le curriculum vitae des consultants et la présentation des réalisations du prestataire dans le domaine de la mission ;
  - Copies des diplômes, des certificats et des attestations de travail pour les consultants ;
  - Références professionnelles telles qu'indiquées ci-dessus (missions d'évaluation) ;
  - La méthodologie et le chronogramme proposés pour la mission ;
- Une offre financière détaillée et exprimée en monnaie locale en HT et TTC, incluant tous les coûts nécessaires à la bonne exécution de la mission, dont notamment :
  - Les honoraires demandés pour la réalisation des prestations et livrables mentionnés,
  - Les frais logistiques (transport, hébergement, repas) pour les consultations à Nouakchott et N'Djamena,
  - Les éventuels frais annexes (administratifs, communication, équipements techniques, production des rapports, …).

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Offre technique (qualifications, expérience, méthodologie) (60 %)
- Critère 2 : Prix (40 %)

Expertise France pourra, si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l'entité ayant présenté l'offre la mieux notée au regard de ces critères.

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à stephanie-delgado.martin@expertisefrance.fr, copie ndjekorkeme.mbaihilamgue@expertisefrance.fr avant la date limite de remise des offres.